Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par le 8 novembre 2026

Confluence Spectacles : le concert tribute George Michael est reporté



Le concert tribute 'The voice of George Michael', qui devait initialement avoir lieu ce jeudi 30 janvier à la salle Confluence Spectacles à Avignon, est finalement reporté au 23 octobre prochain. Il est d'ores et déjà possible de réserver sa place.

Ce spectacle musical retracera la carrière d'un des plus grands artistes pop : George Michael. Connu pour avoir fait parti du groupe Wham, à qui on doit les chansons à succès, *Wake Me Up Before You Go-Go*, *Everything She Wants* ou encore *Last Christmas*, il a aussi réalisé des projets en solo comme les albums *Faith*, *Older*, ou encore *Patience*. Une carrière riche à laquelle le chanteur James Bermingham rendra hommage.

Pour réserver votre place, cliquez ici.
Vendredi 23 octobre. 20h. Confluence Spectacles. 2 Place de l'Europe. Avignon.

Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par le 8 novembre 2026

La Ville d'Avignon reporte son feu d'artifice de fin d'année



En raison de la journée de deuil national en hommage aux victimes du cyclone Chido, qui a notamment touché Mayotte, qui a lieu ce lundi 23 décembre, la Ville d'Avignon a décidé de reporter son grand feu d'artifice de Noël qui devait se tenir le soir même. Il aura finalement lieu ce samedi 28 décembre.

Le samedi 14 décembre dernier, le cyclone tropical intense Chido a frappé de plein fouet l'ensemble de l'île de Mayotte où des rafales à plus de 220 km/h ont été enregistrées. Le cyclone Chido est le plus intense qu'ait connu Mayotte depuis 90 ans. Le bilan affiche pour le moment 35 morts, 67 blessés graves et 2 432 blessés légers. Ainsi, le président de la République a décrété la journée de deuil national en

Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par le 8 novembre 2026

hommage aux victimes du cyclone ce lundi 23 décembre.

En signe de solidarité des Mahorais, la Ville d'Avignon a donc décidé de reporter son feu d'artifice qui devait avoir lieu ce lundi 23 décembre au samedi 28 décembre à 19h sur les rives du Rhône. Pour l'occasion, le tramway sera gratuit et le stationnement possible avant 17h sur les parkings Piot, Oratoire, Allées de l'Oulle et Palais des Papes. La Route Pons (RD 225) et les Ponts Daladier et du Royaume seront interdits à la circulation à partir de 17h et le Pont Daladier interdit aux piétons entre 18h30 et 19h30.

La Ville organise également un moment de recueillement, auquel est convié l'ensemble de la population avignonnaise, devant l'hôtel de ville ce lundi 23 décembre à 11h.

Pas de sirène d'alerte pour le 1er mai



La Préfecture de Vaucluse vient d'annoncer le report des essais mensuel du système d'alerte et d'information des populations.
« En application de l'article 4 de l'arrêté du 23 juillet 2007 relatif aux caractéristiques techniques du

Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par le 8 novembre 2026

signal national d'alerte, l'essai mensuel du fonctionnement du Système d'Alerte et d'Information aux Populations (SAIP) a lieu le premier mercredi de chaque mois, expliquent les services de l'Etat dans le département. Le premier mercredi de mai 2024 étant un jour férié, l'essai mensuel du mois de mai est reporté au jeudi 2 mai 2024, à 12h15. »

L.G.

Cavaillon : Amoéba met provisoirement son projet d'usine entre parenthèses



Alors que la société lyonnaise Amoéba avait posé la première pierre de sa future usine de Cavaillon il y a quelques semaines seulement, un changement de gouvernance ainsi que la sécurisation de la trésorerie de la start-up met provisoirement ce projet entre parenthèses.

Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par le 8 novembre 2026

Amoéba, société lyonnaise spécialisée dans les solutions biologiques dans le traitement du risque microbiologique dont certains procédés ont reçu des autorisations de mise sur le marché aux États-Unis, vient d'annoncer « le décalage des travaux de son usine Biocontrôle à Cavaillon, dans l'attente de financements complémentaires ». Dans un communiqué de presse, la start-up précise que « les discussions avec plusieurs investisseurs et partenaires commerciaux n'étant pas encore conclues, Amoéba a pris la décision de décaler le chantier de son projet industriel Usibiam » prévu dans la zone d'activités des Hauts Banquets à Cavaillon.
Ce report ne devrait cependant pas affecter la poursuite du projet qui devait initialement être opérationnel début 2025.

Une décision initiée par l'investisseur Suisse Nice & Green SA, actionnaire à ce jour d'Amoéba à hauteur de 29,4% du capital et partenaire financier, qui souhaite sécuriser la trésorerie tout en supportant les coûts opérationnels liés au report des travaux de l'usine de 3 240m2 dans la cité cavare. Ce décalage s'accompagne également du départ de Fabrice Plasson du poste de PDG. Le Fondateur d'Amobéa poursuivra toutefois son engagement dans la société qu'il a créé il y a 13 ans en tant qu'administrateur « et en s'impliquant dans la vision stratégique de l'entreprise au sein du Conseil » explique le communiqué.

Lire également : Cavaillon : la société Amoéba pose la première pierre de son usine de biocontrôle Usibiam

Dans le même temps, le conseil d'administration d'Amoéba a voté une séparation des mandats de président du conseil d'administration et de directeur général. Dans la foulée ce même conseil d'administration a nommé Benoit Villers, Executive board member chez Nice & Green SA, comme administrateur et président du conseil 'administration d'Amoéba. Ce dernier aura pour mission d'apporter son expérience en développement de marchés et stratégie commerciale acquise au sein de grands groupes tels que Barry Callebaut et ADM.

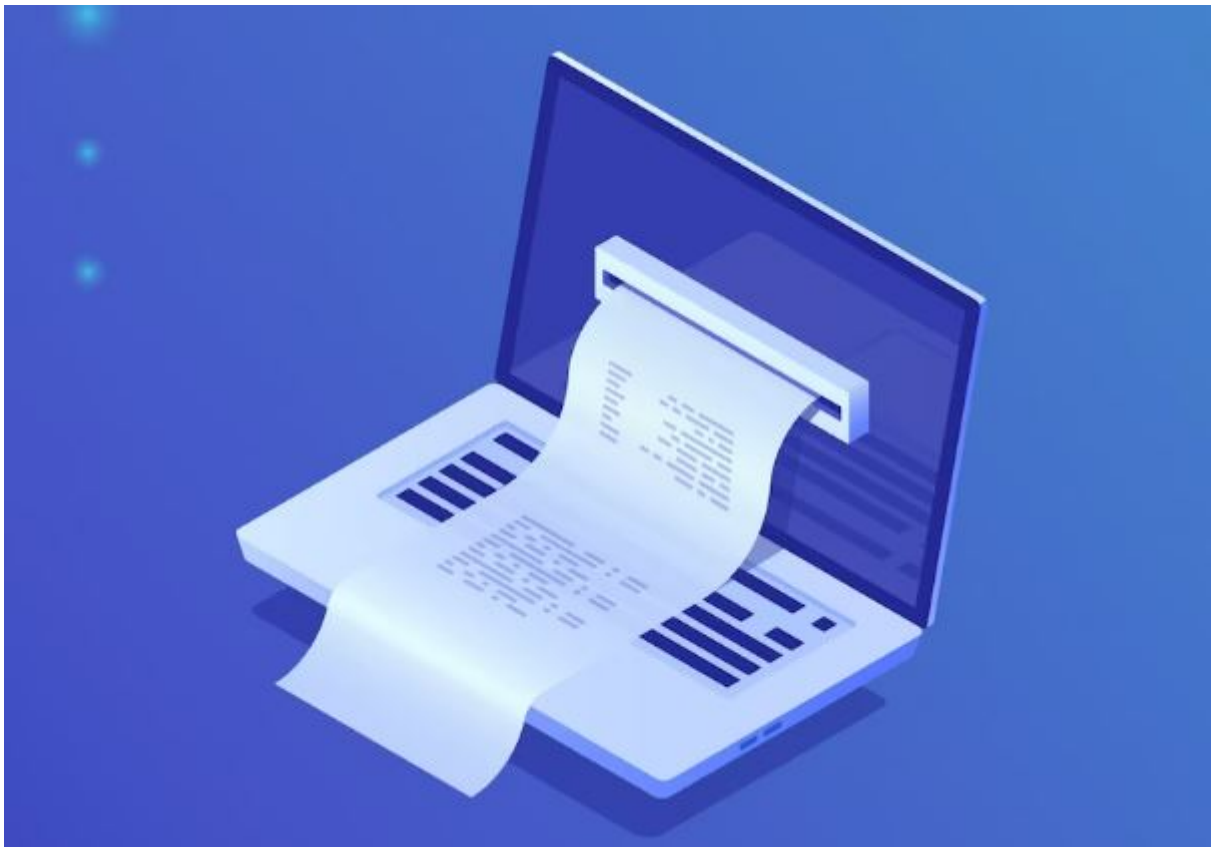
Par ailleurs, la fonction de directeur général a été confiée à Jean-François Doucet précédemment directeur général adjoint. En 25 ans d'expérience en audit et en gestion financière et administrative de sociétés internationales, ce dernier a évolué dans des environnements commerciaux et industriels dans les secteurs de la chimie et de la santé (BASF Agri et BASF Agro, Gibaud, Ossür…) où il a aussi participé à des opérations de transformations opérationnelles et stratégiques.

Accompagné par l'agence du développement, du tourisme et des territoires Vaucluse Provence Attractivité (VPA) du Département, l'édification d'Amoéba a été confiée à l'entreprise avignonnaise GSE, qui se donnait alors 11 mois pour finir le bâtiment de 3240 m², dont 2640 m² seront dédiés à la production, et 600 m² aux bureaux, le tout sur 15 000 m² de terrain. La société Amoéba s'est, quant à elle, engagée à ce qu'au moins 60% des toitures et ombrières aient des panneaux photovoltaïques. A terme, le site devrait générer 25 emplois à temps plein.

Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par le 8 novembre 2026

Facturation électronique : son entrée en vigueur n’est que partie remise !



Le 28 juillet, les Français ont découvert le report à date ultérieure de l’entrée en vigueur du mandat français de facturation électronique. Mettant en avant le manque de préparation des entreprises, les organisations patronales ont réussi à retarder l’entrée en vigueur de la réforme : une occasion pour les entreprises de mieux se l’approprier.

Le 28 juillet 2023, la Direction Générale des Finances Publiques a annoncé que l’entrée en vigueur du mandat relatif à la facturation électronique en France, prévu pour juillet 2024, était reporté à date ultérieure. La nouvelle date d’entrée en application sera définie dans le cadre de la loi de finance 2024 et reste susceptible d’évoluer ultérieurement selon les mises à jour et changements introduits par les autorités françaises.

Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par le 8 novembre 2026

Certes, le mandat français requiert une préparation de fond quant à la complexité des applications, des processus et des systèmes de facturation électronique, et les entreprises peuvent avoir besoin d'un délai supplémentaire. Cependant, il convient de rappeler qu'il s'agit avant tout d'une mesure visant à accompagner les entreprises et à protéger leurs intérêts.

Une réforme juste

Le bien-fondé de cette reforme n'est pas en question. Elle s'inscrit dans une tendance mondiale vers une numerisation de la fiscalité qui simultanement constitue une poussée reglementaire vers l'automisation des échanges entre entreprises, et donc vers une économie basée sur la data. La France a saisi un role de pionnière européenne en adoptant et an ameliorant des mesures dont le potentiel pour le fisc et pour l'économie sont déjà bien testées en Amérique latine et ailleurs.

Le premier objectif est bien sûr de venir à bout d'un écart de TVA de 14 milliards d'euros par an, perdu dans la fraude et dans les négligences administratives, et qui au bout du bout est payé par le contribuable de bonne foi. Les transactions entre entreprises sont visées en premier car la TVA est l'impôt par lequel le Trésor public perçoit le plus de recettes et une collecte incomplète de cet impôt présente une double peine pour l'économie francaise : une perte de revenus pour l'Etat, et une répercussion inévitable dans l'augmentation des taxes à payer par les entrepreneurs.

Une réforme de sécurité

Qu'il s'agisse de Chorus Pro ou des plateformes privées tiers de confiance du Léviathan, la facturation électronique apporte un surplus de sécurité aux entreprises françaises face aux ingérences extraterritoriales ou à l'espionnage économique, rendu plus facile même à distance grâce à la technologie.

Les factures sont des documents confidentiels, elles doivent pouvoir être transmises et archivées en toute sécurité sur des plateformes qui en garantissent une visibilité circonscrite à des entités dignes de la confiance des entreprises francaises.

Une réforme pro-entreprises

Elle entre dans l'Histoire par un devoir ou une obligation, mais la facturation électronique est une mesure qui est en faveur du commerce, de la numérisation et la donnée intelligente, d'une moindre dépense de la part des entreprises, et qui vise à rendre ces dernières plus compétitives dans un contexte international qui l'est déjà de manière exponentielle.

Bien qu'elle soit retardée, que l'incertitude de sa nouvelle date d'entrée en vigueur peut susciter des incompréhensions, soyons-en certains : la facturation électronique entrera en vigueur. D'ici là, les entreprises doivent se préparer aux changements qu'elle introduit, à leurs nouvelles obligations, mais aussi s'éduquer à comprendre ce qu'elles ont à y gagner sans perdre trop de temps.

Christiaan Van Der Valk, vice-président Stratégie et Réglementation chez Sovos

Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par le 8 novembre 2026

Nouvelle déclaration d'occupation des biens immobiliers : les contribuables obtiennent un sursis



Alors que les services du fisc sont débordés par l'afflux des contribuables devant réaliser leur nouvelle déclaration immobilière la Direction générale des finances publiques a accordé un délai supplémentaire afin de régulariser sa situation.

Devant initialement être effectuée d'ici le 30 juin prochain, la nouvelle obligation de déclaration d'occupation des biens immobiliers a finalement été reportée jusqu'au 31 juillet 2023 inclus.
« Compte tenu de l'afflux de déclarations en fin de période, il vous est possible de l'effectuer sans pénalités jusqu'à cette date », précise les Finances publiques.
Les propriétaires disposent donc d'un délai supplémentaire pour effectuer leur déclaration d'occupation dans l'espace 'Gérer mes biens immobiliers' sur impots.gouv.fr.

Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par le 8 novembre 2026

A lire aussi : « Déclaration de revenus fonciers 2023 : comment ça marche ? »

« En 2023, la taxe d'habitation sur la résidence principale est supprimée pour l'ensemble des ménages, rappelle l'administration fiscale. Elle reste cependant applicable sur les résidences secondaires et les locaux vacants. Afin de bien identifier les locaux qui doivent être exonérés, une obligation déclarative a été mise en place pour l'ensemble des propriétaires depuis le 1er janvier 2023. Pour chacun de ses locaux, chaque propriétaire doit indiquer à quel titre il l'occupe (résidence principale, secondaire ou local vacant) et, quand il ne l'occupe pas lui-même, l'identité des occupants et la période d'occupation (situation au 1er janvier 2023). Les locaux annexes (parking, cave…) doivent être déclarés avec le logement dont ils dépendent. »

Le Corso de Cavaillon reporté

Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par le 8 novembre 2026



En raison des mauvaises conditions météorologiques annoncées à partir de ce jeudi 18 mai, la ville de Cavaillon reporte son traditionnel Corso au week-end du 15 juillet. Le Corso fêtera donc son 100e anniversaire sous le soleil.

Ainsi, le défilé nocturne des chars et des artistes de rue aura lieu le samedi 15 juillet à 21h30. Celui de jour aura lieu le dimanche 16 juillet à 18, il sera suivi par le concert du centenaire à 20h. Pour ce qui est du cinéma en plein air, la date sera annoncée plus tard.

V.A.

Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par le 8 novembre 2026

Villeneuve-lès-Avignon : la Journée des associations reportée



Demain, le samedi 2 septembre, la commune de Villeneuve-lès-Avignon devait accueillir la Journée des associations villenevoises et angloises. Cependant, ses organisateurs ont été contraints de reporter l'événement.

En effet, en raison des prévisions météorologiques annoncées par Météo France, la Journée des Associations qui devait se dérouler initialement le demain est reportée au samedi suivant, le 10 septembre de 10h à 17h30, dans la même configuration. En cas d'intempérie à cette date-là, une solution de replis est prévue.

Pour en savoir plus sur ce qui vous attendra samedi prochain, cliquez ici.

Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par le 8 novembre 2026

V.A.

Bollène : le feu d’artifice reporté



Dans le cadre de sa fête votive qui a lieu depuis le vendredi 1er juillet sur la place du 18 juin, la commune de Bollène devait clôturer l’événement ce soir avec un feu d’artifice à 22h30 sur les berges du Lez. En raison des prévisions météorologiques qui annoncent des rafales de vent supérieures à 50km/h, la commune se voit dans l’obligation de reporter ce spectacle pyrotechnique.

Le feu d’artifice aura donc lieu le vendredi 26 août prochain, date de la libération de Bollène par les soldats américains. Le concert qui doit avoir lieu ce soir sur la place de la mairie est, quant à lui, maintenu. Les Bollénois pourront donc profiter gratuitement du spectacle « Au bout de mes rêves » par le Tribute Goldman à 20h.

Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par le 8 novembre 2026

V.A.